



Résiliation abonnement dans club de sport

Par **arianne**, le **11/07/2011** à **18:27**

Bonjour, je me suis inscrite dans un club de sport, ils ne m'ont pas demandé une attestation médicale. j'ai fait deux malaises en faisant du sport dans ce club j'ai demandé la résiliation de mon contrat mais le club continu à faire des prélèvements n'est ce qu'ils sont obligés ou pas de demander une attestation médicale avant toute inscription merci

Par **mimi493**, le **11/07/2011** à **19:36**

non.

Par **pat76**, le **12/07/2011** à **19:50**

Bonjour Vous avez fait votre demande de résiliation par lettre recommandée avec avis de réception ? Pour que les prélèvements s'arrêtent, il suffit que vous donniez l'ordre à votre banquier de ne plus accepter de demande de prélèvements émanant de votre club de sport. Dans les conditions du contrat, il y a une clause indiquant que vous pourriez résilier ce contrat en fournissant un certificat médical précisant que vous ne pouvez pas faire de sport. Je vous invite en allant sur le site de Légifrance, à prendre connaissance de la Recommandation n° 87-03 du 26 juin 1987 de la Commission des Clauses Abusives.